

Parce que nous voulons empêcher que cette compagnie s'implante au Canada, nous vous demandons à vous-mêmes et à vos fonctionnaires d'intervenir directement. La puissance des filiales, fondée surtout sur les titres qu'elles importent, est déjà bien supérieure à celle des maisons canadiennes. Si vous voulez réaliser un jour l'objectif que vous vous êtes donné, si vous voulez que les Canadiens possèdent et contrôlent un jour la majorité des industries du Canada, il faut absolument que vous interdisiez l'implantation de nouvelles filiales.

C'est un fait que l'industrie canadienne de l'édition menace de s'effondrer. Si la hausse du prix du papier de qualité accélère le processus de désintégration, l'établissement chez nous d'encore une autre filiale de maisons d'édition étrangères pourrait bien hâter le moment de la désintégration complète.

Nous légiférons sur le football. Nous avons légiféré sur la propriété et le contenu canadiens dans le domaine de la radiodiffusion et de la télédiffusion. Nous avons prévu des mesures qui visent à encourager les périodiques canadiens. Pourquoi ne pas encourager l'édition? L'Association des éditeurs indépendants propose, comme mesures immédiates, et je cite:

Il ne faudrait pas permettre d'autres reprises des sociétés canadiennes et il faudrait empêcher que des succursales ne prennent de l'ampleur par l'addition de nouvelles filiales.

Cette association a de plus recommandé au ministre dans sa lettre du 21 mars:

Dans le cadre d'une politique visant à favoriser l'édition au pays, il faudrait désormais interdire l'ouverture de nouvelles filiales.

On reconnaît que ce sont des mesures négatives, mais elles visent à surmonter une crise. Si j'avais le temps, j'ajouterais à cette liste les cinq propositions que j'ai faites dans un discours consigné au *hansard* du 16 février 1971. Le temps me manque cependant. Je demande donc au gouvernement quelles mesures il prévoit et quand il entend les prendre.

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, cette question m'intéresse autant que le député. J'attache évidemment autant d'importance que lui à la rentabilité de l'industrie canadienne de l'édition. Il a fait allusion au discours que j'ai prononcé en janvier au sujet du Conseil canadien des éditeurs, au cours duquel j'ai dit au nom du gouvernement qu'un secteur important de l'édition au Canada devrait appartenir à des Canadiens. Je pense que les arguments sont clairs et qu'ils sont

Ajournement

partagés par les députés de mon parti et ceux du parti du député.

J'ai souligné également, en réponse à sa question, que jusque-là les mesures que nous avons adoptées visaient à apporter un appui positif aux maisons d'édition appartenant à des Canadiens et que c'était un moyen d'assurer à l'édition canadienne une situation viable.

Pour ce qui est de la question de Houghton-Mifflin, j'ai reçu un mémoire, le 7 avril je pense, du Conseil canadien des éditeurs et un autre le 22 avril de l'Association des éditeurs indépendants. Les deux mémoires exprimaient la même préoccupation au sujet des incidences de l'expansion de Houghton-Mifflin au Canada.

Depuis que j'ai reçu ces mémoires, j'ai communiqué avec le gouvernement de l'Ontario; j'espère que nous pourrions étudier la question ensemble, en collaboration. Les discussions sur la question et ses incidences se poursuivront.

L'Association canadienne des éditeurs recommande entre autres, qu'un organisme de contrôle soit créé et chargé d'étudier l'établissement possible, au Canada, de nouvelles maisons d'édition étrangères au cours de cette période dite délicate. Mon ministère étudie sérieusement cette possibilité.

Dans le passé, ces organismes de contrôle se sont arrêtés exclusivement aux questions d'ordre économique et commercial. A mon avis, elles devraient ajouter à leurs préoccupations les questions d'intérêt culturel.

LES POSTES—LE RECRUTEMENT DES PRÉPOSÉS AUX APPAREILS DE TRI MÉCANIQUE AU SEIN DU SERVICE

M. Charles E. Haliburton (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de soulever ce soir certaines questions qui me préoccupent au sujet du ministère des Postes, mais vu la demande que le ministre m'a faite à l'égard de la nature des progrès accomplis en vue du règlement de la grève, j'ai accepté de ne pas aborder ces problèmes ce soir.

Je prie la présidence de me venir en aide à ce sujet et, peut-être, de m'autoriser à soulever la même question plus tard lorsque les négociations ne seront pas dans une phase aussi délicate.

M. l'Orateur: La demande du député est bien sûr agréée. La remise à plus tard de son intervention ne lui fera pas perdre sa place sur la liste d'attente.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 10.)